



Recours poêle mal posé

Par **ADELAIDEX5452**, le **17/11/2016** à **17:41**

Bonjour, rnJ'ai fait installer un poêle à bois par un artisan, il y a moins d'un an.rnCe poêle n'a pas de tirage, chauffe mal, et en plus les tubes ont été mal posée aussi (tubes désaxés par une pose bâclée)rnJ'ai déjà envoyé un courrier recommandé il y a quelque mois signalant les défauts, celui-ci m'a répondu par mail en me disant qu'il me donnera plus d'explications dans une réponse envoyé par courrier...courrier que j'attends toujours!rnDu coup, j'ai renvoyé une seconde lettre en recommandé précisant que sans réponse de sa part sous 15jours je ferai appel au juge de proximitérnJ'ai eu un retour de ma lettre avec "destinataire inconnu", et après renseignement sur internet je découvre que cette entreprise a fermée entre temps. rnJ'ai trouvé avec son SIRET qu'il avait ouvert une nouvelle entreprise après avoir fermé l'autre (ce à une autre adresse).rnMa question est : quel recours ai-je pour faire changer ce poêle défectueux, puis je faire une procédure alors que son entreprise a été liquidé, puis je entamer un recours contre cet artisan sachant qu'il a ré-ouvert une autre entreprise à une autre adresse dans le même département?